

OBJET : Feuille de consignes pour une inscription en CAP AEPE (Petite Enfance), en 2^{ème} année CAP, ou en Tale Bac Pro

Madame, Monsieur,

Votre enfant entre en CAP AEPE (Petite Enfance), en 2^{ème} année CAP, ou en Tale Bac Pro au Lycée des Métiers du Rebberg.

Les inscriptions auront lieu du **30/06 au 04/07 inclus, de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 17h00** (15h00 pour le 03/07)

Attention: Pour les CAP AEPE (Petite Enfance) une non inscription à cette date signifie une place vacante pour les élèves sur liste supplémentaire à compter du lundi 07 juillet.

Documents à compléter :

- La fiche de renseignements et la fiche des autorisations (livret cartonné)
- La fiche d'urgence à l'intention des parents
- La fiche « Autorisation du représentant légal » pour l'allocation de stage
- La feuille « RESTAURATION SCOLAIRE – INSCRIPTION A LA D.P. »,

Pièces à fournir :

- 1 chèque de **10€**, libellé au nom du Foyer Socio-éducatif du Lycée des Métiers du Rebberg (Contribution volontaire qui facilite l'accès aux activités culturelles et à la gestion du Foyer des élèves).
- Si vous avez plus de 16 ans et êtes de nationalité française : **l'attestation de recensement** (à effectuer dans les 3 mois suivants votre anniversaire auprès de votre mairie ou sur le site www.service-public.fr) ou le **certificat de participation à la J.D.C** (Journée Défense Citoyenneté : voir presaje.sga.defense.gouv.fr/)
Ce document est obligatoire pour l'inscription à l'examen.
- 2 copies de la **pièce d'identité de l'élève** (Carte d'identité, passeport...)
- 1 copie de la pièce d'identité d'un des responsables légaux
- 1 copie du Livret de famille
- 2 relevés d'identité bancaire (RIB) ou postal, attention **pas sous le format « tickets de carte bleue »** (pour la bourse, pour des remboursements... et surtout pour la rémunération des stages) :
 - Si l'élève est mineur : 2 au nom du responsable légal,
 - S'il est majeur, 1 au nom du responsable légal, et un au nom de l'élève
- En cas de séparation des parents, la partie du jugement concernant la garde des enfants pour permettre l'envoi des bulletins aux 2 responsables.
- Pour les CAP AEPE, dès que possible : fournir le relevé de notes de l'examen

Documents informatifs :

- Le règlement de la restauration scolaire
- Information campagne des bourses

**CETTE INSCRIPTION EST UNE DEMARCHE OBLIGATOIRE.
AUCUN DOSSIER RECU PAR VOIE POSTALE NE SERA PRIS EN COMPTE.**

Le Proviseur

Frédéric BRUGGER

